



**VILLE DE SARRALBE**  
(MOSELLE)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/104**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

### **POINT 16 : INFORMATION SUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRANSPORT PÉRISCOLAIRE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire, qui informe que par courrier en date du 8 juin 2021, le groupement Autocars SOTRAM – MATHIEU qui est actuellement le prestataire du marché de transport périscolaire auprès de la Ville de Sarralbe nous fait part d'une transmission universelle de leur patrimoine à la SAS SOTRAM H au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Sur proposition de la commission d'administration générale et des finances,

A l'unanimité des voix,

- prend acte de cette transmission universelle du patrimoine à la SAS SOTRAM H,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 24 septembre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT